

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 27 janvier 2022

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Azoug  
Mme Denis donnant pouvoir à Mme Girardet

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Bouamrane, M. Monany, M. Chabani, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 01-01 du 27 janvier 2022

### **GOURNAY-SUR-MARNE – RD934 – DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE AU DÉCLASSEMENT D'UNE EMPRISE DE TERRAIN DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DÉPARTEMENTAL.**

#### **La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu le plan de géomètre dressé par le cabinet en date du 21 septembre 2021,

Vu le dossier d'enquête publique préalable au déclassement d'une emprise de terrain du domaine public départemental, située à Gournay-sur-Marne, (RD 934),

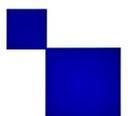
Sur le rapport du président du conseil départemental,

Considérant le projet de la société Syneos Béton de créer une voie d'accès à son site sur une emprise de terrain appartenant au domaine public routier départemental (RD934) pour faciliter et sécuriser l'accès à son site du Port de Gournay-sur-Marne,

Considérant que la cession de cette emprise de terrain a pour effet de modifier ses fonctions de desserte et de circulation vers/depuis la voirie départementale (RD934), nécessitant ainsi la tenue d'une enquête publique préalable à son déclassement,

#### **après en avoir délibéré,**

- APPROUVE le dossier d'enquête publique préalable au déclassement, d'une emprise de terrain de 1372 m<sup>2</sup> à Gournay-sur-Marne et relevant du domaine public routier départemental (RD934/ ex-RN34) ;



- AUTORISE Monsieur le président du conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, tous actes, documents et pièces nécessaires à la tenue de cette enquête publique.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*